

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Christian Haché	Numéro de permis 2015932	Date d'inspection Le 30 août 2021	
Nom de l'établissement Garderie Polichinelle		Numéro de téléphone (506) 753-4218	
Adresse 87 Arran Street Campbellton NB E3N 1L5			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Mona Martin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

- Visite faite à l'établissement pour une inspection de surveillance.
- Le ratio est conforme lors de ma visite.
- Les médicaments sont barrés sous clé hors de la portée des enfants.
- Pendant ma visite, l'orientation des enfants est faite d'une façon positive.
- L'heure de mon arrivée les enfants prennent la collation. À mon départ les enfants s'amuse à l'extérieur.
- Discussion avec l'exploitante concernant son terrain de jeux extérieur.

original signé par
Mona Martin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 30 août 2021

Date

original signé par
Sophie Lagacé

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 30 août 2021

Date